



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

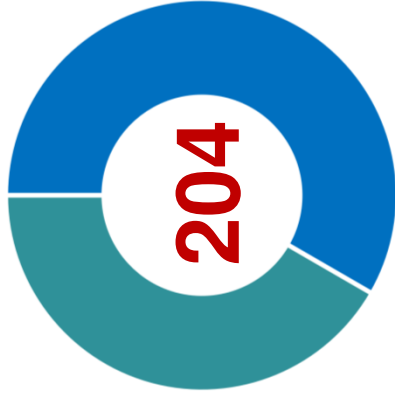
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Laurent ROTURIER

Directeur Régional, DRAC d'Île-de-France
Président de l'Association Nationale des DRAC de France

Label « Ville ou Pays d'Art et d'Histoire » le rôle des DRAC

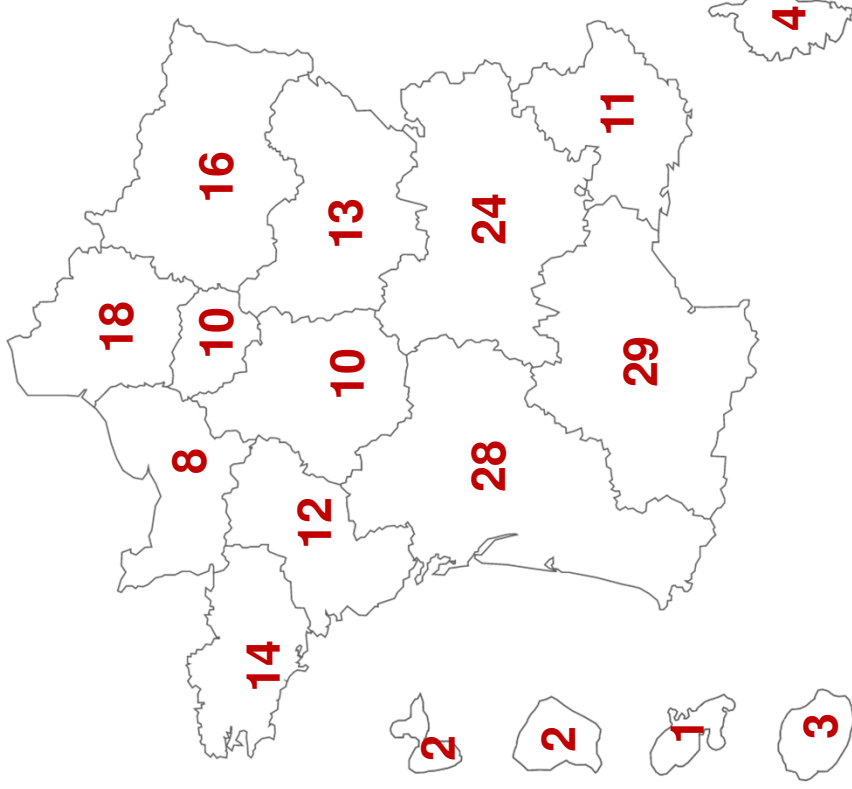
un label national



- 119 Ville d'Art et d'Histoire
- 85 Pays d'Art et d'histoire

Depuis 2020 :
23 renouvellements de convention
17 labellisations

3 M €
budget national annuel moyen



un label géré à l'échelon régional



maintenir la cohérence nationale du label

Projet de développement

territoire

patrimoine

habitants

Ville ou pays d'art et d'histoire

convention

médiation culturelle

engagement

CIA

architecture

« Le label “ Ville ou Pays d’art et d’histoire ”

qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente

l’appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s’engagent dans

une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien et à la qualité architecturale et du cadre de vie. »

(circulaire VPAH 2008)

assurer la bonne mise en œuvre du label

Configurations différentes selon les DRAC

1 référent par région, en lien avec les différents services
dialogue régulier avec le réseau régional

CONVENTION

**VILLE D'ART ET
D'HISTOIRE**

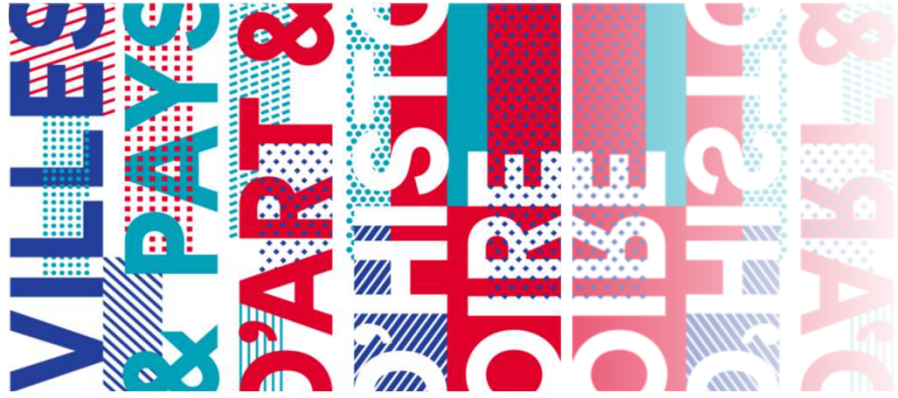
OU

**PAYS D'ART ET
D'HISTOIRE**

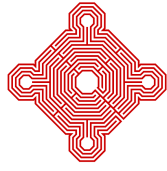
A travers les conventions, les territoires s'engagent à

- **valoriser le patrimoine et la promouvoir la qualité architecturale**
- **développer une politique des publics**
et en particulier
- **recruter un chef de projet VPAH**
- **mettre en place un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)**

Un label transversal, au croisement de nombreux enjeux



MONUMENT



HISTORIQUE



SITE PATRIMONIAL
REMARQUABLE



architecture
contemporaine
remarquable



Parcs
naturels
régionaux
de France

